

 LK bel et vaste emplacement eco-
ci devant par le Dr. Bronscau, situé

geuses soit pour le commerce ou résidence bourgeoise, vu la communication facile et prompt par le chemin de fer le Grand Tronc. — Une quantité de lots pour bâtir, situés près d'une p de Beilci à sa nouvelle résidence.

Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

Dr. J. B. BROUSSEAU.

Dissolution de Société.
 LA So-iété l'entre les Soussignes, pour affaires commerciales en la cité de Montréal, sous le nom et raison de "Desmar-teau, Plamondon & Mousseau" a été dissoute d'un accord, à compter de ce jour.
 M^r. NARCISSE BIRS DESMARTEAU, d'eux, est seul autorisé à retirer tout ce qui est dû à cette société et à régler tout ce qui est dû à cette société.
 NARCISSE BIRS DESMARTEAU,
 PIERRE PLAMONDON.

ALEX. MOUSSEAU.
Montréal, 1er décembre 1858.

A. TELLIER,
IMPORTATEUR ET MARCHAND
EN GROS,
158, RUE ST. PAUL, MONTREAL,
NOUVELLES BATISSSES DE M^r. V. MUDON

A l'honneur d'informer MM. les Marchands de la Campagne, que le nouveau magasin qui remplace son ancien établissement étant tenu né, il vient d'y ouvrir son Commerce de **MARCHANDS SECHES, EN GROS**. Les premiers arrivages par le fleuve le mettront à même d'offrir aux personnes qui voudront lui commander, aussi qu'à celles qui lui continueront leur confiance, un assortiment complet d'**ARTICLES** nouveaux, dans le dernier goût et à des conditions, comme par le passé, des plus libérales.

Montréal, 29 avril 1858—ak

DENTISTE FRANÇAIS.

DOCTEUR JOURDAIN,
126, RUE NOTRE-DAME, EN FACE
PALAIS DE JUSTICE
Montréal, 28 avril 1857—ap

BOITES A GLACE
Pour conserver les viandes,
BOITES DE CEDRE ROUGE
 Pour conserver les Pelleteries, &c., de Mitw
POELES DE CUISINE
 Avec et sans conduits à eau chaude.
LITS DE FER ET MATELAS,
ENTOURAGE EN FER, STATUES.

FONTAINES, VASES, &c.
MANTEAU DE CHEMINÉE, GRILS
DEVANT DE GRILS AMÉRICAINS
REGISTRES A AIR CHAUD ET VENTIL
TEURS.
RODDEN & MEILLEUR,
71, Grande Rue St. Jacques, au-dessous des
reux du Grand Tronc.
Montréal, 3 juil. et 1358—ak

A V I S.
LES héritiers de feu **PASCHAL LACROIX**,
PELLE, nls, voulant faciliter le partage de
biens, offrent à vendre conjointement avec
les Exécuteurs fidèles Commissaires de leur
cession, leur **SUPERBE L'ONT**, situé en la
roisse St. Laurent, sur la rivière des Prains
rebuté en neut de, deux deux ans, sur un plan
veau, fait par le célèbre architecte C. Merf
exécuté par le meilleur des ouvriers. M. Jacq

Normand. Le revenu, l'année dernière, a été de **4,000** piastres. Les conditions seraient des meilleures. Ils offrent en même temps à louer, **TR** **BAUX** **POUVOIRS** D'EAU, et leur **MC** **LIN** **A** **FARINE**. Ils sont prêts aussi à faire visiter par lots une de leurs liges, vis-à-vis le village du Saut au Récollet, pour y faire des emplacements magnifiques.

Pour le tout, s'adresser, à Montréal, **A.B.** **LEMOINE**, et pour plus amples informations, s'adresser au Notaire **GIBB**, Petite rue St. Jacques, ou au Saut au Récollet, aux habitants.

pour la Sucre. Lachapelle, 51.
Sault au Récollet, 24 mai

NOUVELLE MAISON.

LES Soussignés s'empresment d'annoncer
leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir
au no. 137, rue St. Paul, un magasin de FINE

La nouvelle société canadienne reçoit
tuellement et aura constamment en mains
sortiment général de Coutellerie, Quincaillerie,
etc., importé directement de Birmingham, St
field, de l'Allemagne et des Etats-Unis.
Par leur ponctualité à exécuter les or
qu'on voudra bien leur confier et les prix m
rés les leurs marchandises ils espèrent mé
ure part du patronage public.

BENOIT & LETOUREUX
Montréal, 8 mai 1858—ak

La Minerve,
IMPRIMEE ET PUBLIEE
PAR
DUVERNAY, FRERE
Rue Saint-Vincent, No. 10

LES MARDIS JEUDIS ET SAMEDIS
MATINS, DURANT L'ÉTÉ ET LES
MERCREDIS ET SAMEDIS
DURANT LA MORTÈ SAISON
Abonnement **4** Par Année
Payable d'avance.
ÉDITION HERDONDAILL

Vendredis pour une Plaisance par an, payable d'avance

Ceux qui veulent disant leur plaisir en un an, un mois avant leur date échue et ce qu'ils doivent, autrement l'envoi du jour leur sera continué.

Tarif d'Annonce

Six lignes et au-dessus 2s 6d pour la première insertion et 7d par ligne, chaque insertion subséquente.

10 de 3s 4d pour la première insertion pour chaque insertion subséquente.

Au-dessus de 10 lignes, 4d par ligne pour la première insertion et 1d par ligne pour chaque insertion subséquente.

Les insertions subséquentes qui ne seront pas ordonnées, dans aucun cas, ne seront pas publiées.

2d par ligne.
 Annonces de Naissances, 15 2d
 Do Mariages 3 6d } Payés
 Do Décès 15 2d } d'avance

Les annonces de Naissance, Mariage et Décès
 pour ces prix, ne devront pas excéder six li-
 gnes au-delà de six lignes elles paieront aux autres
 autres annonces.

Les avis de Naissance, Mariage et Décès
 seront renvoyés à ce bureau devant être ac-
 compagnés de l'argent en espèces.

Tout autre article, dans les colonnes éditoriales et dont l'objet est de favoriser les intérêts particuliers ou privés de compagnies ou d'individus, tels que Rapports de Banques, de Compagnies d'Assurance, de Chemins de Fer, etc., sera classé dans la rubrique des annonces et ne sera pas publié.

Arrangements Annuels.
Le carré est de 22 lignes de brevière;
Le demi-carré de 12 lignes do do;
Le prix pour un carré durant l'année est
de 10 francs avec le privilège de changer une fois
par an.